

Les sagesse de l'institution du jeûne

Louanges à Allah

Premièrement, il faut savoir qu'Allah le Très Haut possède les plus beaux noms parmi lesquels ***Al-Hakim***. Celui-ci dérive de *houkm* (jugement) et de *hikmah* (sagesse).

Allah le Très Haut est seul juge et Ses jugements sont d'une sagesse et d'une perfection absolue.

Deuxièmement, Allah le Très Haut n'a pas institué une loi sans la fonder sur une grande sagesse. Nous pouvons la saisir totalement ou partiellement ou pas du tout ; mais il faut savoir que, même si on ne connaît pas cette sagesse, croire en ce qu'Allah a révélé est obligatoire.

Troisièmement, Allah le Très Haut a mentionné la sagesse qui sous-tend l'institution du jeûne et sa prescription à notre égard. Car il dit :

« Ô les croyants ! On vous a prescrit le jeûne comme on l'a prescrit à ceux d'avant vous, ainsi atteindrez-vous la piété, » Sourate 2, Al Baqarah (La vache), verset 183

Le jeûne est le moyen de réaliser notre crainte d'Allah. Celle-ci signifie l'exécution des ordres d'Allah le Très Haut et l'abstention de Ses interdits.

Le jeûne fait partie des plus importants moyens qui aident le fidèle à observer les ordres religieux.

Les ulémas (puise Allah leur accorder Sa miséricorde) ont mentionné certains aspects de la sagesse qui réside dans l'institution du jeûne. Tous les aspects sont des implications de la taqwa (crainte d'Allah). Nous allons les citer pour attirer l'attention du jeûneur et l'amener à veiller à leur réalisation.

Voici quelques aspects de la sagesse du jeûne :

1- Le jeûne mène à la reconnaissance des bienfaits. Car il s'agit de s'empêcher de manger, de boire et d'avoir des rapports intimes. Ces choses font partie des plus importants bienfaits. Et le fait de s'en abstenir pendant un certain temps met en relief leur importance. Les bienfaits sont ignorés ; on ne les connaît que quand ils font défaut. Et la conscience de leur nécessité inspire l'acquiescement du devoir de reconnaissance.

2- Le jeûne conduit à l'abandon des interdits. Quand l'âme se soumet à l'abandon du licite dans l'espoir d'obtenir l'agrément d'Allah et par crainte de Son douloureux châtement, elle se voit à plus forte raison être amenée à abandonner l'illicite. C'est ainsi que le jeûne permet d'éviter les interdits d'Allah le Très Haut.

3- Le jeûne permet de maîtriser son penchant pour les plaisirs charnels. Car la satiété excite les désirs charnels et la faim les affaiblit. C'est pourquoi le Prophète (bénédiction et salut soient sur lui) dit : « Ô vous les jeunes ! Que se marie celui d'entre vous qui est capable d'en assumer les charges. Car c'est ce qui est plus à même d'aider à baisser le regard et protéger le sexe. Que ceux qui n'en sont pas capables aient recours au jeûne. Car il permet de dominer (le désir sexuel). »

4- Le jeûne inspire la compassion avec les pauvres. Car on y éprouve les douleurs nées de la faim à certains moments. Ce qui rappelle au fidèle la situation de ceux qui sont confrontés à la faim tout le temps, et l'incite à faire preuve de tendresse à leur égard, à compatir avec eux et leur faire du bien. Voilà comment le jeûne conduit à plus de compassion avec les pauvres.

5- Le jeûne est une manière de contrarier Satan et de l'affaiblir. Les instigations qu'il inculque à l'homme perdent de leur efficacité et les actes de désobéissance diminuent. En effet, Satan circule dans le fils d'Adam comme le sang, selon les propos du Prophète (bénédiction et salut soient sur lui). Et le jeûne est de nature à rétrécir les voies de circulation empruntées par Satan. Ce qui l'affaiblit et diminue son influence.

Cheikh al-islam dit dans *Madjmou al-fatawa*, 25/246 : « Nul doute que le sang est généré par l'alimentation. Quand on observe le jeûne, les veines se rétrécissent et les cœurs se lancent vers la bienfaisance et cessent les mauvais actes... »

6- Le jeûneur s'entraîne à observer Allah le Très Haut ; il domine sa passion malgré sa capacité de l'assouvir parce qu'il sait qu'Allah le surveille.

7- Le jeûne affaiblit l'attachement aux choses de ce bas monde et aiguise le désir de ce qu'il y a auprès d'Allah le Très Haut.

8- Le jeûne habitue le musulman à la multiplication des actes de bienfaisance. Car le jeûneur tend le plus souvent à intensifier les actes d'obéissance. Ce qui lui en donne l'habitude.

Voilà quelques aspects de la sagesse qui sous-tend l'institution du jeûne.

Nous demandons à Allah de nous assister à les réaliser et de nous aider à bien Lui rendre le culte.

Allah sait mieux.

Voir le tafsir de Saadi (p.116) *Hashiyatu Ibn Qassim ala ar-rawd al-murbi* (3/344) ; *al-m*

awsuu'a al-fiqhiyya
(9/28)